

Société des Pastellistes de France
2^{ème} Congrès Européen des Pastellistes
Concours « Découverte des plus beaux talents » 2010
Concours doté de nombreux Prix

Le Concours est ouvert aux participants du Congrès Européen des Pastellistes 2010, artistes amateurs, professionnels, enseignants et étudiants, de toutes nationalités.
Il a pour but de “découvrir les plus beaux talents” des pastellistes, de les encourager et de soutenir les vocations sérieuses.

Date limite d'inscription avec envoi des photos : 31 Mai 2010

Règlement du concours

1. Condition de participation

Toutes les œuvres présentées pour le Concours doivent être des œuvres personnelles, exécutées et conçues entièrement par l'artiste.

Les œuvres doivent être exécutées au Pastel Sec (Pas de peinture mixte, pas de pastel à l'huile ni à la cire, ni collage).

Les postulants inscrits au Congrès 2010 doivent soumettre 4 photos de leurs œuvres, format 13X18 minimum au Comité de Sélection de la Société

Pas de copie de photographies de magazines ni de copies ou interprétations de tableaux d'autres artistes anciens ou contemporains.

Joindre une enveloppe timbrée pour le retour des photos

2. Présélection

Les candidats sélectionnés seront prévenus au plus tard le 20 juin 2010,

3. Réception des œuvres finalistes, le 1^{er} jour du congrès, samedi 17 juillet à 9h

Chaque œuvre devra être encadrée et munie d'un système d'accrochage. Nom, adresse, téléphone et titre de l'œuvre doivent être mentionnés au dos. Indiquer le nom sur l'emballage également

4. Palmarès - Attribution des Prix et récompenses

Le jury est composé de Maîtres Pastellistes français et étrangers, présidé par Jean-Pierre Mérat, Président de la Société des Pastellistes de France.

5. Palmarès et distribution des Prix

Les lauréats recevront leurs prix lors d'un cocktail de gala le dimanche 18 juillet 2010

6. Exposition des œuvres

Toutes les œuvres sélectionnées seront exposées durant le congrès

7. Assurances

Les candidats assurent eux-mêmes leurs œuvres, la Société des Pastellistes de France et la Mairie de Saint Florent-le-Vieil déclinent toutes responsabilités en cas de **dommage** des œuvres de quelques natures que ce soit, vol, perte et tous dégâts qui pourraient subvenir lors des manutention et accrochage, durant le Congrès.

8. Droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation par la société des Pastellistes de France du droit à l'image des œuvres présentées au concours : reportage vidéo, TV, médias ou photos, articles de presse, magazines, sites Internet, plaquettes, etc....

9. Retrait des œuvres le 19 juillet à partir de 17h 30

Bulletin d'inscription au Concours 2010

SVP écrire en lettres majuscules

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code Postal : **Ville** : **Pays** :

Email : **Tél** :

Je soussigné certifié que mes œuvres sont créées et exécutées uniquement par moi-même, qu'elles sont des créations originales. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours et en accepter les termes.

Je joins à mon inscription un chèque de **20 euros** frais de dossier

Signature précédée de «Lu et approuvé»

A retourner à : Société des Pastellistes de France – 18bis, Avenue Vauban 93250 Villemomble